

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/06/2025

Relizane : 16/01/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur

DJEBBOUR Mohamed

Rue Hydraulique Rez de chaussée locale S2 Oued Sly Chlef

Objet : 1^{er} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°06/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisation et pose câble FO ; et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 224 du :11/12/2024 LOT N°02 EPSP ZEMMOURA-PLYCLINIQUES BENDAHMA MECHTTA ZEMMOURA - YELLEL ET DIRECTION CADASTRE RELIZANE il a été constaté :

- Que vous n'avez pas respecté les norme d'Algérie Télécom pour la pose de câble FO tel-que l'utilisation de la dérouleuse.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Saïm DIBALLI

